

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 9 Octobre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann et PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. VIGNÉ Frédéric.

EXCUSES : M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à M. VIGNÉ Frédéric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. VIGNÉ Frédéric et COLIN Arnaud.

| | |
|-----------------------|--|
| <u>OBJET</u> : | <i>Droits de place - Foires et Marchés - Commerces ambulants - Terrasses de cafés - Conduites souterraines - Cirques - Tarifs 2015.</i> |
|-----------------------|--|

N° 2014 / 10 / 07

Vu l'avis du Conseil interne du 2 Octobre 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- *de porter le tarif des droits de place de la Foire Saint-Laurent à 2,00 € le mètre linéaire,*
- *de porter le tarif des droits de place des foires mensuelles et des marchés pour les passagers à 0,70 € le mètre linéaire,*
- *de porter le tarif des droits de place des foires mensuelles et des marchés pour les abonnés à 0,40 € le mètre linéaire,*
- *de porter le tarif pour les commerçants ambulants hors marché à :*
 - *1,08 € le mètre linéaire par déballage, en cas de présence une seule journée par semaine,*
 - *0,68 € le mètre linéaire par déballage, en cas de présence plusieurs journées par semaine,*
- *d'appliquer un tarif de 1,35 € le mètre linéaire aux occupations du domaine public routier (ex. : conduites souterraines ...),*

.../...

- de porter le tarif annuel d'occupation du domaine public par des terrasses de cafés à **13,00 € / m²**,
 - de porter à **30,00 €** par jour de représentation le tarif pour les cirques.
- Ces mesures prendront effet à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 20 Octobre 2014,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20141016-CM-2014-10-07-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2014
Date de réception préfecture : 21/10/2014